

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

06220 Vallauris

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :



INONDATION

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION
MARINE, TSUNAMI)

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

E₁ sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

E₁ sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

E₁ sur ma commune :

EXISTANT



RADON

E₁ sur ma commune :

IMPORTANT

2 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

E₁ sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Vallauris

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau: Une crue dite « éclair », se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-I - BV Issourdadoux [Vallauris] 2022

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - BV Issourdadoux [Vallauris] 2022 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 23/01/2018

Date d'approbation : 04/01/2022

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : TRI Nice Cannes Mandelieu

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 06DREAL20140006



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Risque d'inondation sur Vallauris

20 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

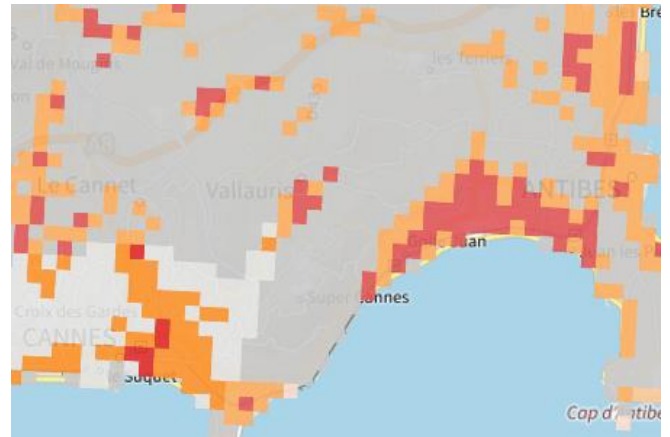
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2433751A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2024	20/12/2024
INTE1935602A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	19/12/2019
INTE1934128A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	30/11/2019
INTE1523560A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2015	08/10/2015
INTE1502134A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/2014	19/02/2015
INTE1430243A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2014	06/01/2015
INTE1243393A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/10/2012	13/01/2013
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	19/11/2011
IOCE1105878A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/10/2010	02/04/2011
IOCE0926748A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/09/2009	14/11/2009
IOCE0926748A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/09/2009	14/11/2009
INTE0500890A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2005	30/12/2005
INTE0400802A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/08/2004	15/01/2005
INTE0000770A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	29/12/2000
INTE0000117A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/10/1999	19/03/2000
INTE9700100A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/12/1996	12/04/1997
INTE9600039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1996	14/02/1996
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
INTE8800010A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/10/1987	16/01/1988
INTE8800010A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/10/1987	16/01/1988

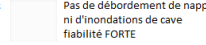
Risque de remontées de nappe sur Vallauris

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

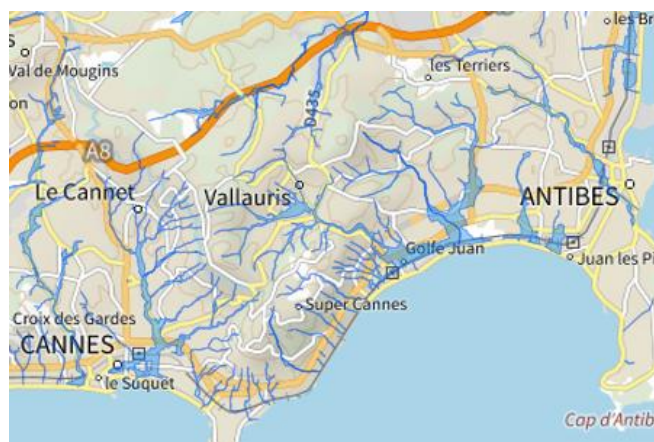
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risques côtiers sur Vallauris

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Informations détaillées :



TRI : TRI Nice Cannes Mandelieu

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 06DREAL20140006



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

7 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2000953A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	23/11/2019	29/01/2020
IOCE1134317A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	08/11/2011	03/01/2012
IOCE1015123A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	04/05/2010	26/06/2010
IOCE1012624A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	01/01/2010	13/05/2010
INTE0400220A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	31/10/2003	23/05/2004
INTE0100513A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	06/11/2000	26/09/2001

Risques côtiers sur Vallauris

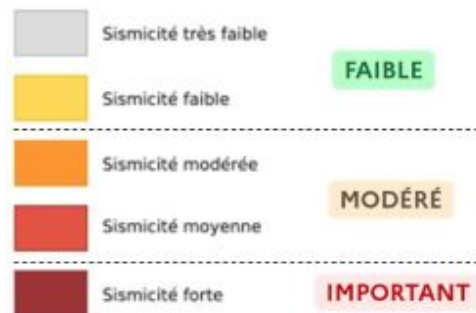
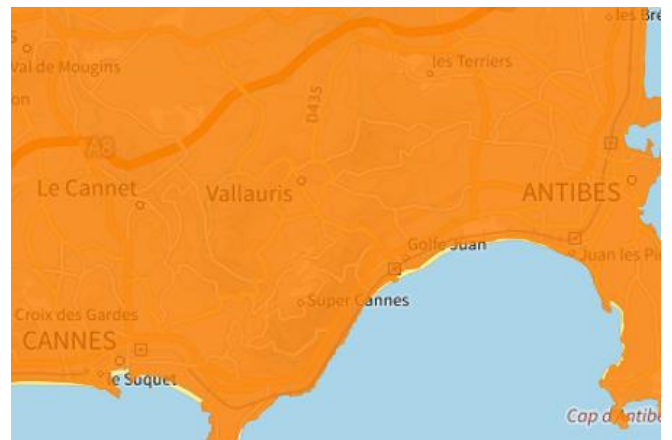
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9300148A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	05/12/1992	28/03/1993

Risque de séisme sur Vallauris

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Vallauris

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

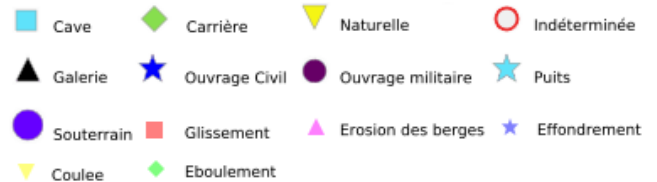
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Glissements de terrain.
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

[Glissement de terrain](#)

[Recul du trait de côte et de falaises](#)

[Tassements différentiels](#)

5 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2010310A	Mouvement de Terrain	01/12/2019	12/06/2020
INTE2010310A	Mouvement de Terrain	22/11/2019	12/06/2020
INTE1607638A	Mouvement de Terrain	03/10/2015	16/04/2016
INTE1525241A	Mouvement de Terrain	27/11/2014	29/10/2015
IOCE0916951A	Mouvement de Terrain	01/12/2008	23/07/2009

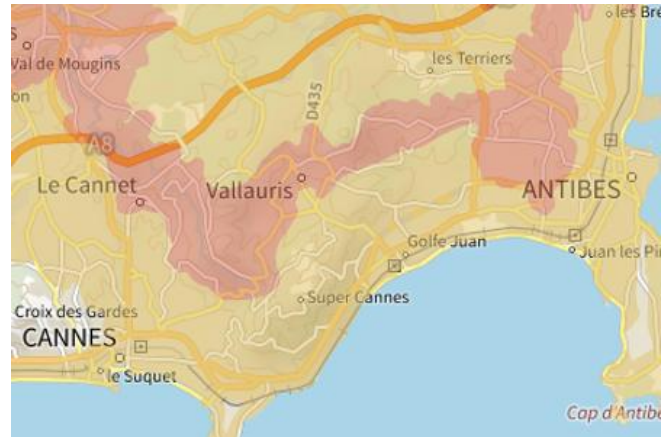
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Vallauris

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
 Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

3 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

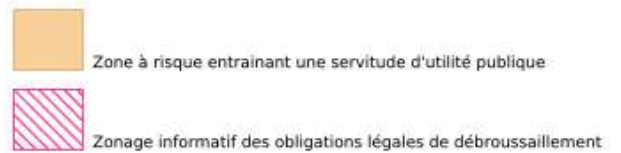
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
IOCE0819658A	Sécheresse	01/07/2007	13/08/2008
INTE0500218A	Sécheresse	01/07/2003	31/05/2005

Risque de feu de forêt sur Vallauris

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :

PPRN : PPRN-IF - Vallauris 2012

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Feu de forêt nommé PPRN-IF - Vallauris 2012 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 30/01/2002

Date d'approbation : 21/06/2012

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Feu de forêt](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

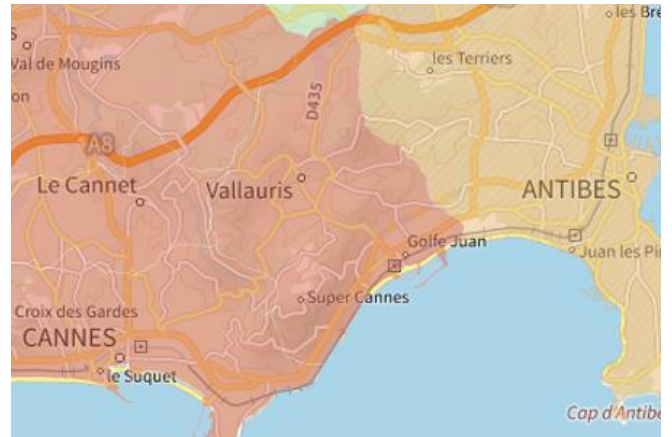
[Feu de forêt](#)

Risque de feu de forêt sur Vallauris

Risque radon sur Vallauris

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

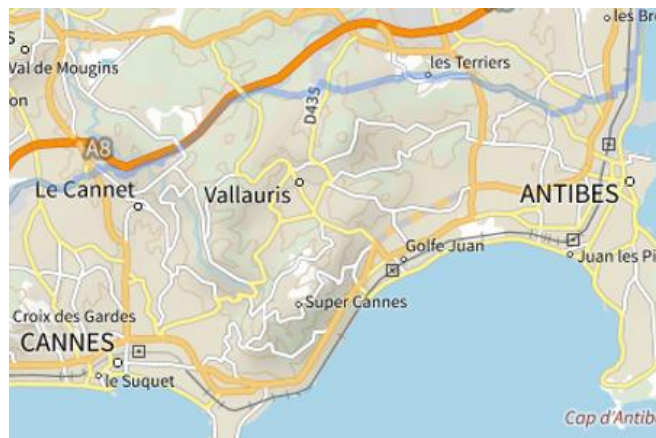
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Vallauris

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Vallauris

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 1 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 204 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

2 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
1000064	Effondrement / Affaissement	La Cité Bleue
22300897	Chute de blocs / Eboulement	ENTREE SUD DU VILLAGE

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

10 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PACAA2001953	naturelle	Grotte Aussel
PACAA2001954	naturelle	Aven Bernard
PACAA2001955	naturelle	Aven Brès
PACAA2001956	naturelle	Aven de la Chèvre d' Or
PACAA2001958	naturelle	Aven de Font de Ciné
PACAA2001959	naturelle	Grotte de la Fornà
PACAA2001960	naturelle	Grotte de Puissanton N° 1
PACAA2001961	naturelle	Grotte de Puissanton N° 2
PACAA2001962	naturelle	Grotte de Puissanton N° 3
PACAA2001963	naturelle	Trou du Rat

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

1 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000482101	Collège Pablo Picasso et SEGPA	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

204 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3983391	Atelier de travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP3983382	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983381	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983380	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983379	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983378	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983377	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983376	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983375	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983374	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983373	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983372	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983371	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983370	Atelier de poterie céramique	Indéterminé	
SSP3983369	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983368	Usine de céramique	Indéterminé	
SSP3983367	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983366	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983365	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983364	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983363	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983338	Atelier de nettoyage à sec des	En arrêt	
SSP3983319	Ferronnerie d'Art et atelier de travail des	Indéterminé	
SSP3983285	Atelier de tôlerie	En arrêt	
SSP3983135	Serrurerie	En arrêt	
SSP3983132	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983131	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983130	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983129	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983128	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983127	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983126	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983125	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983124	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983123	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983122	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983121	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983120	Atelier de céramique	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3983119	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3983118	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983117	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983116	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3983098	Ferronnerie	En arrêt	
SSP3983097	Ferronnerie d'Art	En arrêt	
SSP3983056	Atelier de nettoyage à sec des	Indéterminé	
SSP3983055	Pressing	En arrêt	
SSP3982971	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982918	Atelier de dégraissage des vêtements	En arrêt	
SSP3982916	Ebénisterie	Indéterminé	
SSP3982911	Verrerie d'Art	En arrêt	
SSP3982907	Entrepôt de bitume pour une entreprise	Indéterminé	
SSP3982901	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982900	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982899	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982898	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982897	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982896	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982895	Atelier de travail des métaux et de	En arrêt	
SSP3982894	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982889	Atelier de découpage de feuilles de	Indéterminé	
SSP3982885	Atelier de serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP3982884	Atelier de travail du fer forgé	Indéterminé	
SSP3982883	Serrurerie	En arrêt	
SSP3982882	Ferronnerie	En arrêt	
SSP3982881	Ferronnerie d'Art	En arrêt	
SSP3982880	Atelier de travail du fer	En arrêt	
SSP3982810	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3982782	Garage	Indéterminé	
SSP3982744	Dépôt de mazout	En arrêt	
SSP3982737	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982736	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982717	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982716	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982715	Fabric-céram	En arrêt	
SSP3982714	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982713	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982712	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982711	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982710	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982709	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982702	Atelier d'émaillage des métaux	En arrêt	
SSP3982687	Serrurerie et ferronnerie	En arrêt	
SSP3982654	Atelier de nettoyage à sec des	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3982556	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982555	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982554	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982553	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982552	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982551	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3982546	Ferronnerie	En arrêt	
SSP3982501	Garage	Indéterminé	
SSP3982481	Atelier de travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP3982471	Fabrique de poteries en céramiques	Indéterminé	
SSP3982470	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982469	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982468	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982467	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982466	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982465	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982460	Dépôt de fuel	En arrêt	
SSP3982373	Atelier de fabrique d'éléments en métal	Indéterminé	
SSP3982372	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3982336	Miroiterie Art et Clarté	En arrêt	
SSP3982334	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982333	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982332	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982331	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982330	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982329	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982328	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982292	Pressing et atelier de dégraissage des	En arrêt	
SSP3982289	Garage, serrurerie et ferronnerie	En arrêt	
SSP3982288	Serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP3982287	Serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP3982286	Serrurerie et ferronnerie décorative	En arrêt	
SSP3982285	Ferronnerie d'art	En arrêt	
SSP3982284	Ferronnerie	En arrêt	
SSP3982197	Garage Saint Christophe	Indéterminé	
SSP3982183	Garage du stade	En arrêt	
SSP3982146	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3982115	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982114	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982113	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982112	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982111	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982110	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982109	Faïencerie Arc en Ciel	En arrêt	
SSP3982108	Atelier de céramique	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3982107	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3982106	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3982098	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3982092	Atelier de peinture et vernis automobile	En arrêt	
SSP3982091	Atelier de peinture automobile	En arrêt	
SSP3982084	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982083	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3982057	Garage et carrosserie	Indéterminé	
SSP3982056	Garage Moderne	En arrêt	
SSP3982046	Atelier de ferronnerie	En arrêt	
SSP3982033	Serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP3982032	Serrurerie et ferronnerie	En arrêt	
SSP3981957	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3981952	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3981924	Miroiterie	Indéterminé	
SSP3981922	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3981921	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3981920	Atelier de céramique et poteries	En arrêt	
SSP3981919	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3981917	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3981916	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3981865	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3981856	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3981846	Atelier de céramique	Indéterminé	
SSP3981823	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3981800	Atelier de céramique	En arrêt	
SSP3981766	Atelier de tôlerie - peinture	En arrêt	
SSP3981762	Chantier naval de bateaux en matière	Indéterminé	
SSP3981713	Atelier de ferronnerie et de peinture sur	Indéterminé	
SSP3981619	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3981617	Serrurerie et tôlerie	En arrêt	
SSP3981609	Atelier de tôlerie ferronnerie	En arrêt	
SSP3981265	Station service	En arrêt	
SSP3981262	Usine d'extraction des parfums par le	En arrêt	
SSP3981259	Usine d'extraction des parfums	En arrêt	
SSP3981147	Garage-station service	Indéterminé	
SSP3981041	Station service	Indéterminé	
SSP3981039	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980967	Extraction des parfums par l'alcool	Indéterminé	
SSP3980966	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980965	Distillerie de fleurs d'orangers et	Indéterminé	
SSP3980859	Dépôt d'ordures ménagères	En arrêt	
SSP3980796	Fabrique de porcelaine et de grès	Indéterminé	
SSP3980794	Fabrique de poteries en faïence	Indéterminé	
SSP3980791	Dépôt d'ordures ménagères	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3980768	Garage-desserte de carburant de la	En arrêt	
SSP3980732	Usine d'extraction des parfums	Indéterminé	
SSP3980730	Usine d'extraction des parfums par	Indéterminé	
SSP3980726	Usine d'extraction des parfums	Indéterminé	
SSP3980621	Station service " Garage Saint Christophe	En arrêt	
SSP3980612	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980575	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980553	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3980401	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980376	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3980271	Teinturerie du Golf de Juan - Maison	Indéterminé	
SSP3980160	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980119	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980088	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980046	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980045	Station Service	En arrêt	
SSP3979959	Garage et desserte de carburants	Indéterminé	
SSP3979871	Usine à poterie Culinaire	Indéterminé	
SSP3979846	Garage	Indéterminé	
SSP3979770	Garage	Indéterminé	
SSP3979748	Atelier pour la fabrication des produits	Indéterminé	
SSP3979715	Serrurerie	En arrêt	
SSP3979694	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3979657	Fabrication des matières premières de	En arrêt	
SSP3979629	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3979605	Usine d'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3979587	Atelier de serrurerie et dépôt	Indéterminé	
SSP3979582	Société de Parfumerie Jammes et	Indéterminé	
SSP3979568	Usine à Gaz	En arrêt	
SSP3979566	Dépôt d'immondices	Indéterminé	
SSP3979563	Abattoir public	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

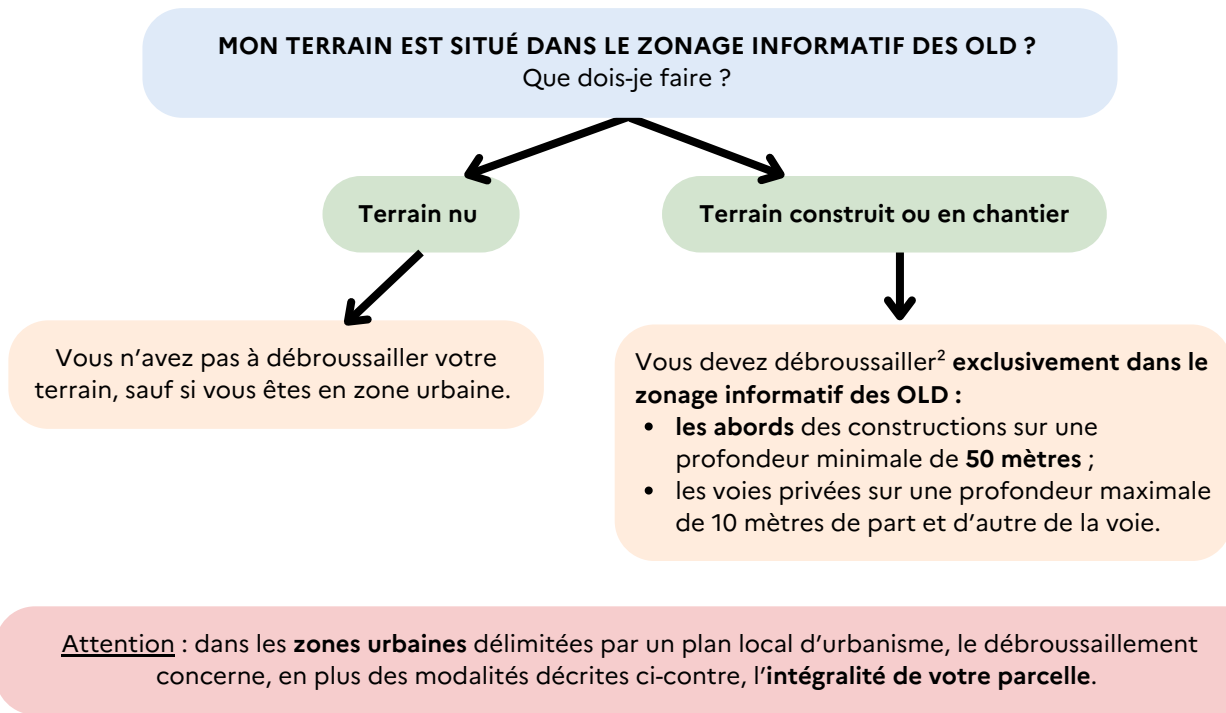
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

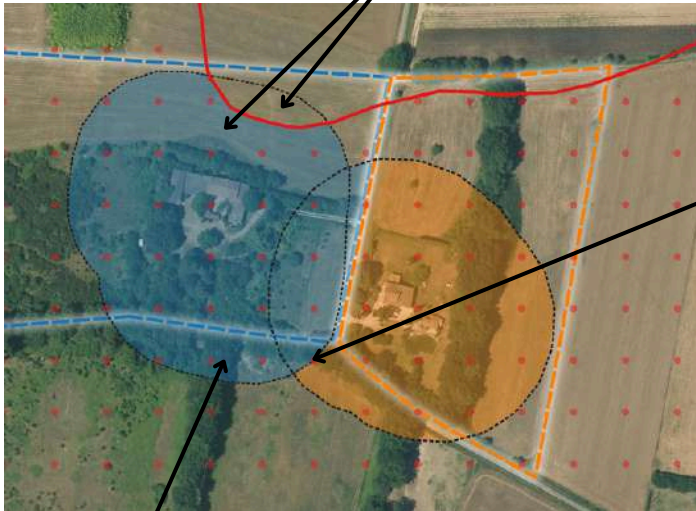
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition.**

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.**

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.**

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité